



# Share Network

**Share SIRA**

Élargir l'orientation sociale et  
l'intégration des nouveaux  
arrivants dans les zones rurales



# Corrèze

## DOSSIER RÉGIONAL

# 2021/22



Ce dossier a été cofinancé par le Fonds européen pour  
l'asile, la migration et l'intégration

*Le contenu de ce dossier n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.*

# Index

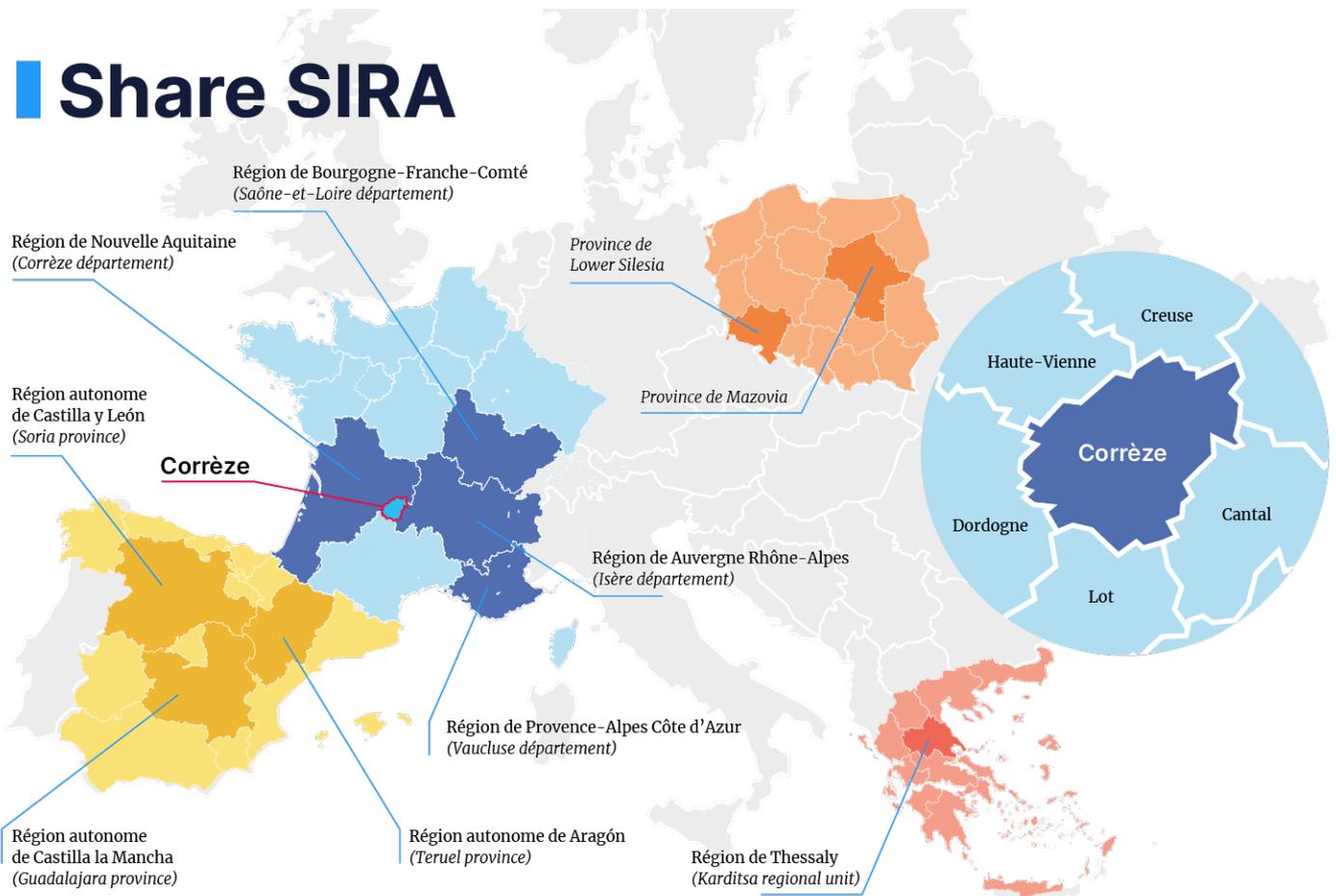
➤	Corrèze	3
➤	1. Portrait du territoire	4
➤	2. Migration et asile	5 - 6
➤	3. Cadre politique de l'accueil et l'intégration sociale des personnes exilées	7 - 8
➤	4. Les centres d'accueil en Corrèze	9 - 10
➤	5. Cartographie des acteurs	11
➤	6. Projets et initiatives d'accueil et d'intégration sociale	12 - 13
➤	7. Action pilote du projet Share SIRA	14 - 15
➤	8. Bibliographie	16
➤	9. Annexe	17 - 18

# Corrèze

Ce dossier dresse un portrait de la région\* Corrèze et des principaux flux migratoires qui traversent le territoire. Il présente également le contexte politique, les acteurs clés, les défis et les bonnes pratiques en d'accueil et d'intégration des personnes exilées en Corrèze. Ce dossier régional est le résultat d'un travail collectif basé sur les contributions des différents acteurs impliqués dans l'inclusion sociale des migrants et des réfugiés à travers la plateforme régionale créée dans le cadre du projet Share SIRA.

Le projet [Share SIRA](#), mis en œuvre de janvier 2021 à février 2023 et cofinancé par le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (AMIF), promeut des approches territoriales inclusives dans les zones rurales d'Europe, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'accueil des personnes exilées. Les autres régions\* rurales concernées par le projet se trouvent en France (Isère, Vaucluse et Saône-et-Loire), en Grèce (Karditsa), en Espagne (Teruel, Guadalajara et Soria), et en Pologne (Masovie et Basse-Silésie).

## Share SIRA



**\*Note:** Dans le cadre du projet SIRA, le terme région est utilisé comme un terme générique pour assurer la cohérence entre les quatre pays. Cependant, dans le cas de la France, une région est une division administrative de la République française. C'est la plus haute division administrative du pays alors qu'un département est une division administrative d'un ensemble plus vaste, la région ; il comprend généralement des arrondissements et des communes.

# 1. Portrait du territoire

Le département de la Corrèze fait partie de la **Région Nouvelle Aquitaine**. Il s'agit de la troisième région la plus peuplée de France, regroupant **9% de la population française** en 2021.

La Corrèze est située à l'ouest du Massif Central et se compose de trois ensembles : la montagne, les plateaux et le bassin de Brive. La Corrèze est un département fortement **marqué par la ruralité**. Les activités économiques sont principalement le **secteur primaire** en particulier **l'élevage bovin** mais également la production fruitière et de bois. En conséquence, la chambre d'agriculture de Corrèze compte 4 antennes dans le département. Le secteur secondaire est également important avec **l'industrie de production hydroélectrique** mais aussi le **secteur agroalimentaire**, la métallurgie et la production de papier et carton en lien avec l'exploitation forestière. Le secteur tertiaire est moins représenté mais tout de même existant notamment avec un **secteur touristique** basé sur les activités saisonnières.

La Corrèze est un territoire historiquement marqué par l'exode rural et par des dynamiques de dépopulation. Au-delà des 3 ensembles urbains que sont Brive-la-Gaillarde (sous-préfecture de 46630 habitants), Tulle (préfecture de 14 705 habitants) et Ussel (sous-préfecture de 9 555 habitants), le département est un ensemble de petites localités dont la démographie est caractérisée comme à la fois faible et vieillissante.

## Défis du territoire

- ❖ Le **dépeuplement** a entraîné dans les dernières années la **fermeture de certains services de proximité** et a accentué la **centralisation des services**, mettant en difficulté les personnes ne disposant pas de moyens de transport personnel, incluant les personnes exilées.
- ❖ Cette **concentration** existe également au niveau de l'offre de formation linguistique, professionnelle, universitaire et sur l'accès à l'emploi dans le service tertiaire recentré sur les 3 pôles urbanisés du département.
- ❖ De plus, pour les espaces ayant une **économie basée sur le tourisme**, la crise du covid-19 a fragilisé ces activités qui peinent à redémarrer et à réembaucher, notamment des personnes exilées.

### DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE:

#### Ville principale:

Tulle

#### Taille:

5,856,8 km<sup>2</sup> (53e plus grand département de France)

#### Nombre d'habitants:

239 071 habitants (en 2021)

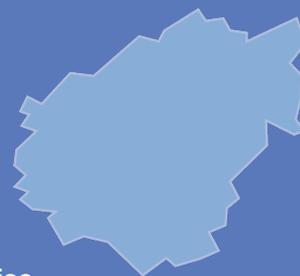
0,4% de la population française

#### Densité de population:

41,2 habitants par km<sup>2</sup>

#### Part des ressortissants de pays-tiers (en %):

4%



## 2. Migration et asile

### Chiffres clé de la migration et de l'asile en France

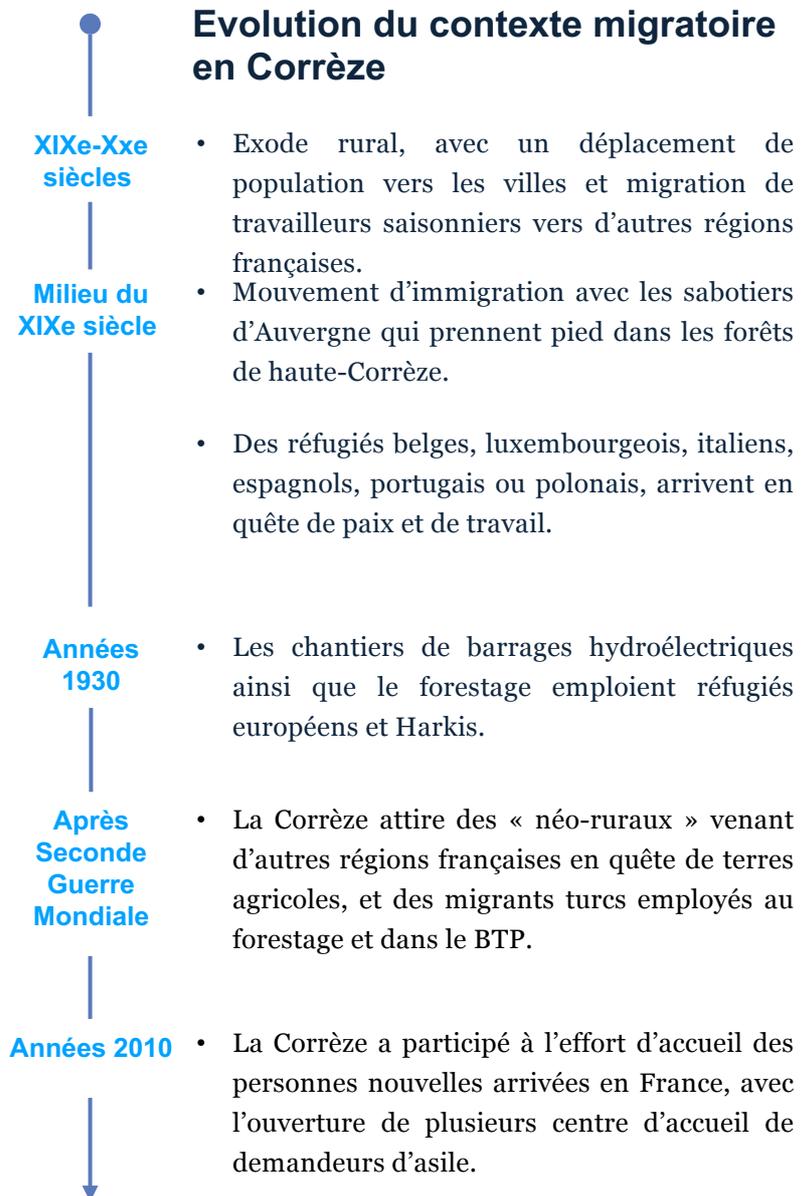
#### Visas

- ❖ 712 317 visas délivrés en 2020 (80% de moins par rapport à 2019). Les différents types de visas ont connu une baisse: regroupement familial (16%), visas étudiants (20%), visas professionnels (31%)
- ❖ Principaux pays d'origine: Maroc, Russie, Algérie et Chine

#### Asile

- ❖ 87,514 premières demandes (mineurs compris) et 8 764 demandes de réexamen ont été enregistrées en Guichets Uniques de demande d'Asile (GUDA), ce qui représente une baisse de 30% par rapport à 2019
- ❖ Profil des demandeurs d'asile:
  - Principaux pays d'origine : l'Afghanistan, la Guinée, le Bangladesh, la Côte d'Ivoire et le Nigéria
  - 32,5% sont des femmes
- ❖ 33,204 personnes se sont vu octroyer une protection en France en 2020 (45 988 en 2019), dont 20 200 le statut de réfugié.

### Evolution du contexte migratoire en Corrèze



### Une pénurie des données au niveau local

Des données récentes sur la migration et l'asile en Corrèze ne sont pas disponibles. Pour combler à ce manque de données au niveau départemental veuillez trouver ci-dessus les chiffres clés au niveau national.

## Intégration des personnes exilées en Corrèze: principaux défis et besoins

1. Les principaux défis auxquels sont confrontés les personnes exilées sur le territoire sont dûs **au frein à la mobilité**.
2. **La centralisation de l'administration**, des **offres de formations** et de **l'emploi** sur les bassins de Tulle et de Brive-la-Gaillarde entraîne des difficultés pour les personnes exilées comme pour les habitants du département éloignés de la préfecture du fait du manque de maillage de transports publics en dehors des centres urbains du département.
3. De plus, le **difficile accès à l'examen du permis de conduire et le coût d'un véhicule personnel** s'ajoutent comme des freins à la mobilité.
4. La situation de **burnout administratif** que rencontrent les personnes exilées est un véritable défi. En plus de cette charge mentale, les délais d'attente pour l'obtention de certains droits et de certains documents administratifs fragilisent les personnes primo-arrivantes.
5. Alors que l'intégration sociale est facilitée par **la maîtrise de la langue française, est aussi rendue plus difficile à cause d'une** répartition géographique inégale des cours de français langues étrangères (FLE). Cela entraîne un isolement social qui est d'autant plus marqué en territoire rural. Plus généralement, les difficultés d'accès dans des activités (cours FLE, loisirs, sports, etc.) est soumis au respect d'un calendrier (souvent en fonction de l'année scolaire) qui n'est pas suffisamment flexible par rapport aux arrivées de personnes exilées et leurs besoins.
6. **Le temps d'accompagnement des associations est jugé court par rapport aux besoins des personnes et le manque de coordination** au niveau local amène à des difficultés pour les collectifs bénévoles et les services sociaux locaux.

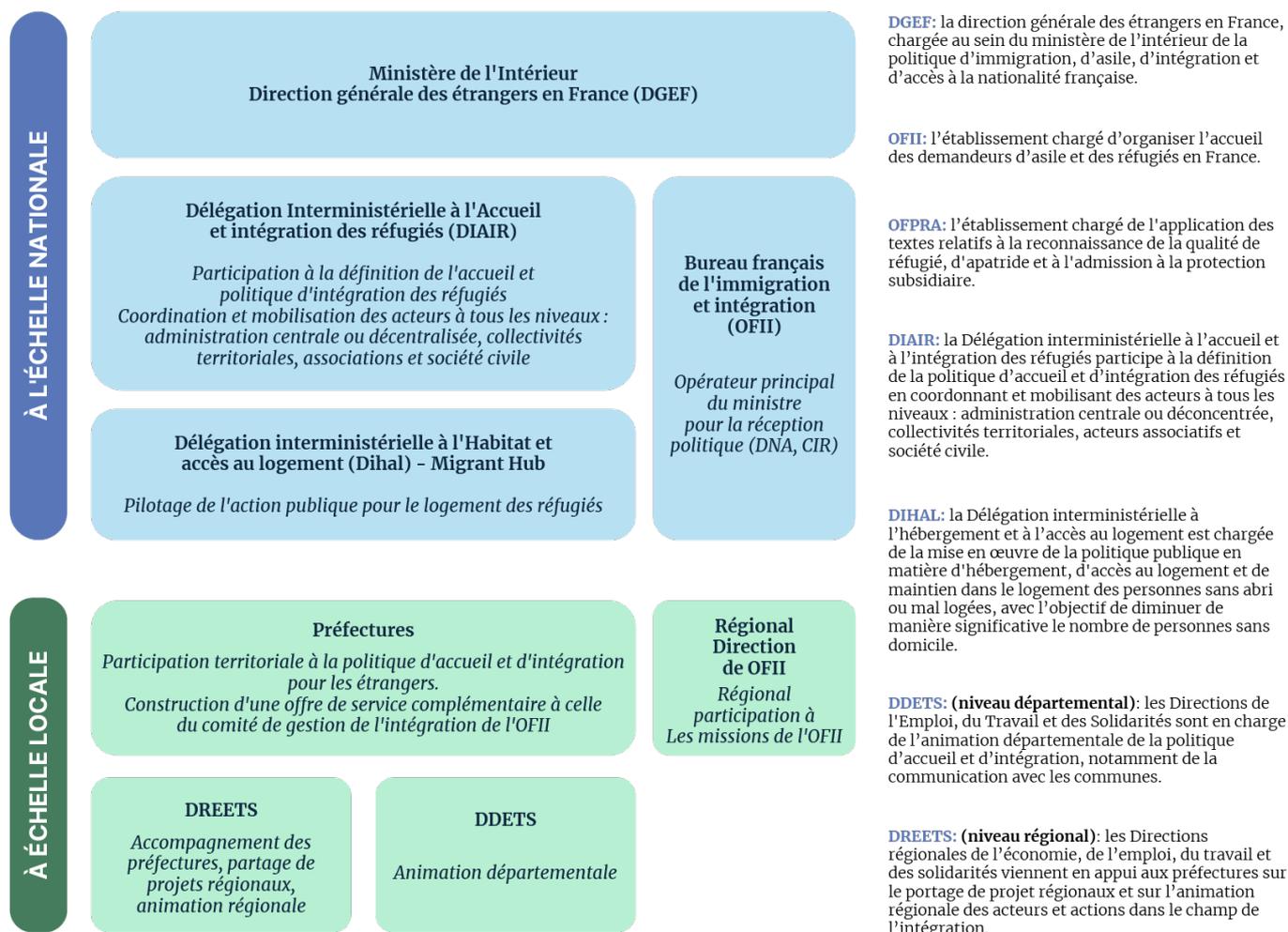
# 3. Cadre politique de l'accueil et l'intégration sociale des personnes exilées

## Au niveau national

En France, le ministère de l'intérieur est en charge du pilotage de l'accueil et l'intégration des étrangers. A l'échelle nationale, la **Direction générale des étrangers en France (DGEF)** traite l'ensemble des questions relatives aux droits des étrangers en France. La DGEF est en charge de la conception et de la mise en œuvre de la politique d'intégration. Elle exerce la tutelle de l'**Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)** et l'**Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**. L'OFPRA quant à lui assure les missions d'instruction des demandes de protection et statut sur celles-ci.

Depuis 2018, la **Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR)** participe à la définition de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Depuis 2015, la **Direction interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL)** a déployé un « pôle migrant » qui pilote l'action publique en faveur du logement des réfugiés.

### Schéma sur la répartition des compétences en matière de migration et d'asile dans le pays



Source : Elaboration du projet Share SIRA, janvier 2022. Basée sur: FORS, 2020.

## Les 10 actions du plan

- En mai 2021, le ministère de l'intérieur a publié son plan d'action dédié à la prise en charge des profils vulnérables parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés intitulé «**10 actions pour renforcer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés vulnérables**».
  - Ce document-cadre a été élaboré en concertation avec les partenaires associatifs et les acteurs institutionnels (OFPRA, OFII, MIPROF, DILCRAH, ministère des Solidarités et de la santé, HCR, gestionnaires d'établissements dédiés à l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés, associations spécialisées).
  - Ce plan stratégique articule 2 axes, le premier portant sur **l'amélioration du repérage et l'identification**, le deuxième portant sur **l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité**.
1. Mettre en place "un rendez-vous santé dès l'enregistrement de la demande d'asile"
  2. Créer un réseau de référents "vulnérabilités" parmi les acteurs de l'asile
  3. Développer la formation au repérage des vulnérabilités
  4. Favoriser le repérage précoce des vulnérabilités dès l'entrée dans la procédure d'asile
  5. Développer des campagnes de formation ciblées
  6. Développer les places spécialisées au sein du parc d'hébergement
  7. Développer l'information des professionnels de santé sur le psycho-trauma
  8. Garantir une présence médicale dans chaque centre d'hébergement
  9. Garantir l'accès à la procédure d'asile des mineurs non accompagnés
  10. Renforcer la prise en charge des réfugiés réinstallés

## Au niveau départemental et régional

Les services déconcentrés de l'Etat (régionaux et départementaux) sont sous l'autorité des **préfectures**, qui représentent la déclinaison territoriale de la politique nationale d'accueil et d'intégration des étrangers et structure l'offre de services complémentaires à l'offre de services de **l'OFII**. Les préfectures sont ainsi l'autorité qui délivre les récépissés ainsi que les titres de séjour aux ressortissants des pays tiers.

Au niveau régional et départemental, les politiques liées à l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, sont mises en œuvre par la **DDETS au niveau départemental**, et la **DREETS au niveau régional**. Cependant c'est **l'OFPRA** qui, à l'échelon national, instruit la demande d'asile, octroie le statut (refugie, protection subsidiaire ou débouté) puis établit l'état civil.

Dans le domaine de l'accueil et l'intégration des personnes exilées, les préfectures (et donc les directions régionales et départementales) ont autorité sur les **municipalités**, unique échelon administratif français à être à la fois déconcentré et décentralisé. Les municipalités sont ainsi des parties prenantes exécutantes mais non décisionnaires de la politique d'accueil et d'intégration des personnes exilées

Actuellement il n'y a pas de plan d'intégration spécifique au niveau du département de la Corrèze.

## 4. Les centres d'accueil en Corrèze

La Corrèze dispose de nombreux sites d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de demandeurs d'asile et de bénéficiaires de la protection internationale. Ces sites, qu'ils soient en collectif ou en logement en diffus, sont concentrés sur les bassins urbains du département (Tulle, Brive-la-Gaillarde et Ussel). Toutefois, un maillage important du territoire rural existe avec des sites dans des espaces plus ruraux, par exemple des CADA à Uzerche, Meymac, Peyrelevade, un CPH à Laguenne dont une partie des places sont dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences et de traite des êtres humains ; des places HUDA à Uzerche, Allasac et Egletons. On retrouve dans les espaces plus ruraux du département le dispositif de réinstallation, où les personnes réinstallées accèdent directement à un logement et à leur statut de BPI dès leur arrivée sur le territoire. Des personnes sont également prises en charge par des collectifs bénévoles citoyens (locaux ou nationaux).

### Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

**Public cible:** demandeurs d'asile

**Sites:**

CADA Le Limousin (*Peage de Roussillon*)  
 CADA La peupleraie (*Pont de Cheruy*)  
 CADA Entraide Pierre Valdo (*Echirolles*)  
 CADA ADOMA (*Pont de Claix, Seyssinet, Villefontaine*)  
 CADA La Sauvegarde de l'Isère (*Le Cedre*)  
 CADA of Grenoble area and North-Isère  
 HUDA Entraide Pierre Valdo (*Grenoble area*)  
 HUDA de l'Adate (*agglomération grenobloise*)  
 HUDA Victoria (*Grenoble*)

### Centres provisoires d'hébergement (CPH)

**Public cible:** familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de bénéficiaire de la protection internationale

**Sites:**

CPH La relève (*Echirolles*)  
 CPH France Horizon (*Saint Martin d'Heres*)

### Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

**Public cible:** personnes ou familles en difficultés

**Sites:**

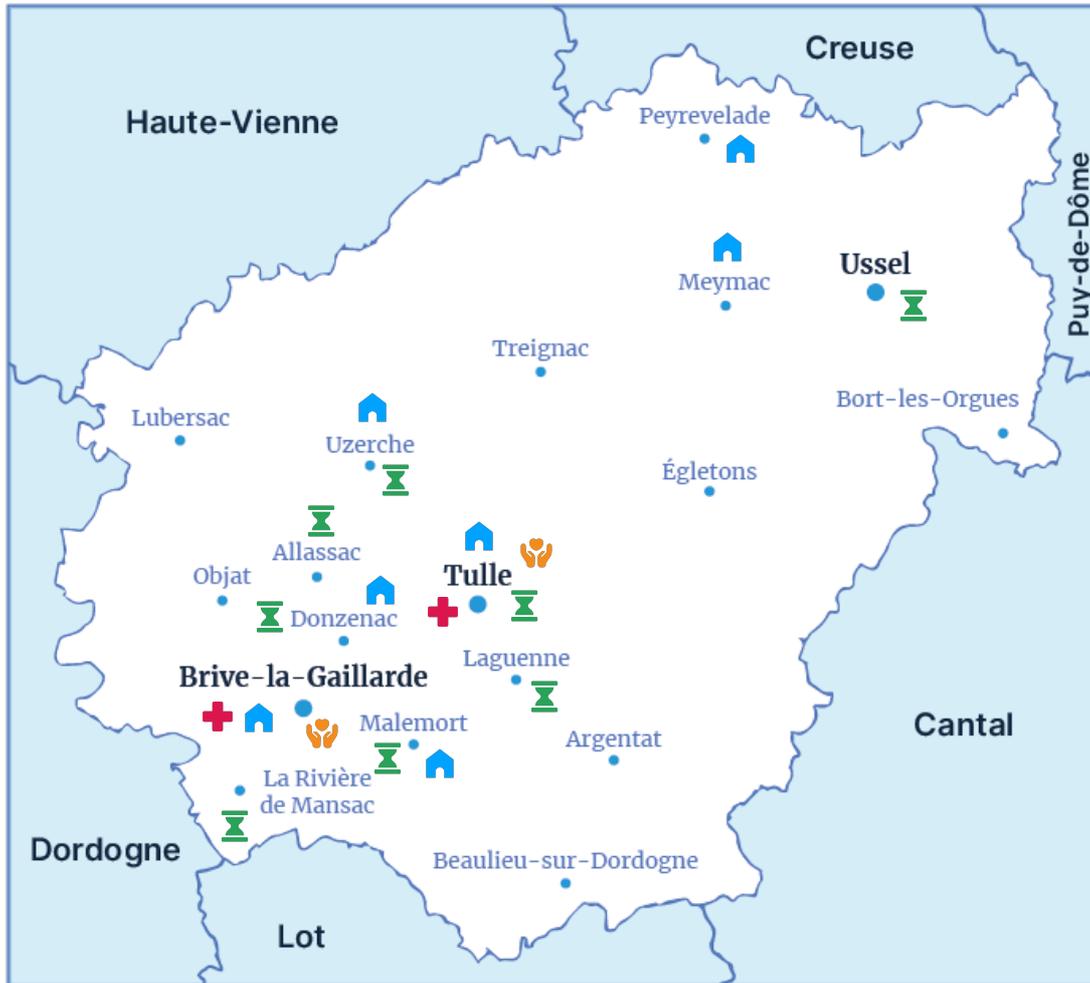
9 à Grenoble  
 3 à Echirolles  
 2 à Bourgoin Jallieu

### Centres d'accueil et d'étude de situation (CAES)

**Public cible:** accueil inconditionnel

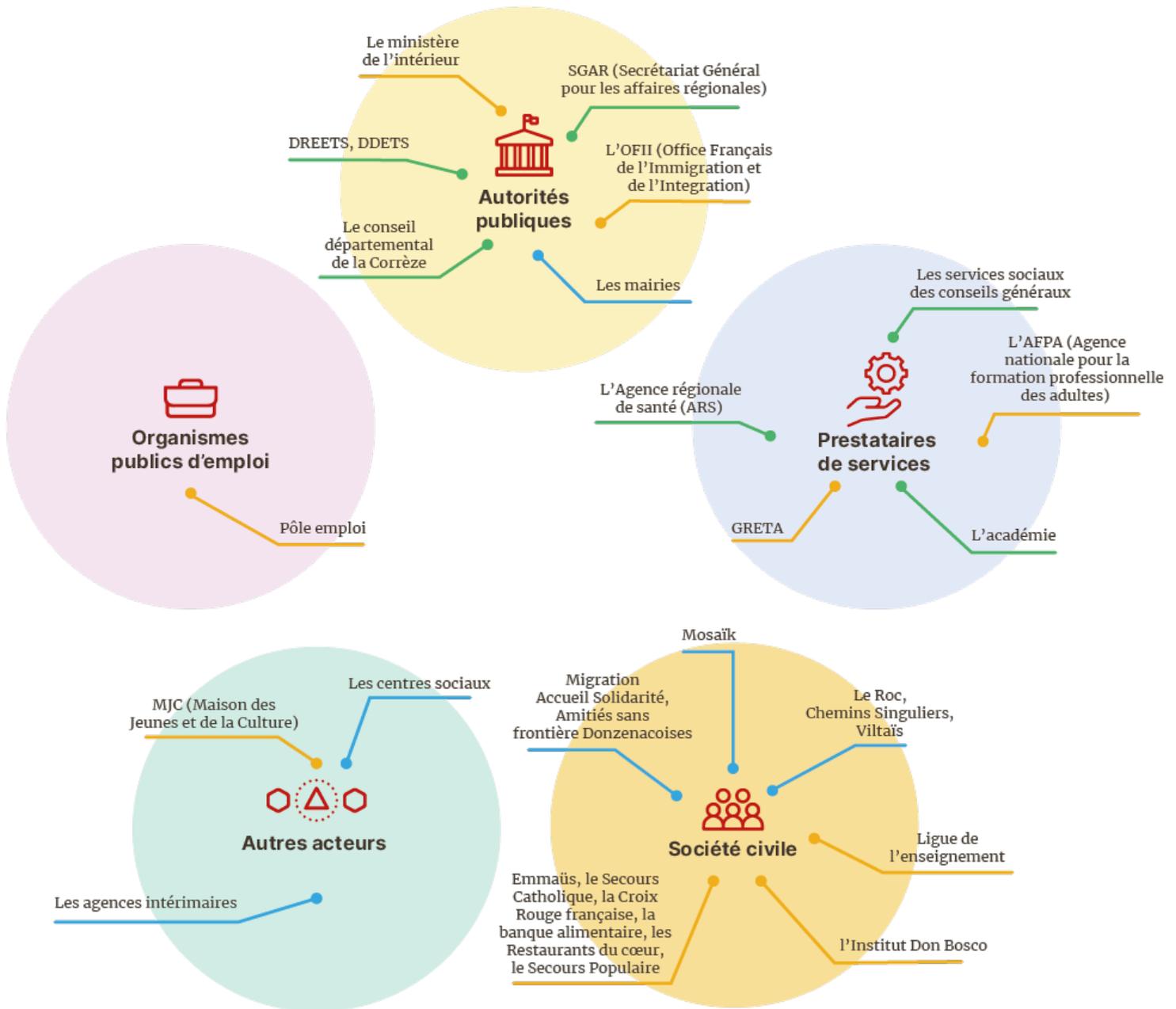
**Sites:**

CAES GALLIA (*Grenoble*)  
 CAES Gambetta (*Grenoble*)



Catégorie de centre	Nom	Organisation gérante	Localisation
 Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	CADA Le Roc	Le Roc	Tulle, Brive, Uzerche, Meymac
	CADA de Peyrevelade	Forum Réfugiés COSI	Peyrevelade
	CADA Métais	Viltaïs	Brive, Malesmort, Donzenac
 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	CHRS Le Roc (3 au total)	Le Roc	Brive, Tulle
	CHRS Bernard Patier	CCAS de Brive	Brive
	CHRS Bernard Patier	-	Brive la Gaillarde
 Centre provisoire d'hébergement (CPH) Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)	CPH Le Roc	Le Roc	Ussel, Tulle, Laguenne
	HUDA Métais	Viltaïs	Brive, Malesmort, Donzenac, La Rivière de Mansac
	HUDA Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile	Le Roc	Tulle, Brive, Uzerche, Allassac, Égletons
 HU (Hébergement d'urgence) Etablissements d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour ou autres centres d'accueil	HU Le Roc	Le Roc	Brive, Tulle

# 5. Cartographie des acteurs



- **Parties prenantes locales**
- **Acteurs régionaux**
- **Acteurs nationaux**

*\*Note: Voir l'annexe (P.17) pour des informations plus détaillées.*

## 6. Projets et initiatives d'accueil et d'intégration sociale

**Au niveau national**, de bonnes pratiques sont à mettre en avant telles que:

- ❖ **Le Livret d'accueil** de l'OIM: support développé dans le cadre des programmes de réinstallation disponible en Oromo, Tigrinya, Somali, Arabe, Amharique, Français, Anglais (propriété de l'OIM ce support ne peut être distribué que par des membres de l'OIM aux réfugiés bénéficiaires du programme de réinstallation);
- ❖ Site web [refugie.info](http://refugie.info): regroupe les informations nécessaires aux premières démarches de la vie en France (apprendre le Français, gérer les papiers, faire une demande de logement...);
- ❖ **La création d'une charte nationale des villes et territoires accueillants** (ANVITA)

**Au niveau départemental**, on peut noter les bonnes pratiques suivantes:

- ❖ L'initiative de la **direction départementale** de mettre en place avec le **Casnav** et le **réseau Canopée**, une **plateforme internet** où sont répertoriés des informations sur l'asile en France et des ateliers sociolinguistiques.
- ❖ Le soutien à la formation des bénévoles **d'ateliers sociolinguistiques**, soutenu par la **direction départementale, l'Education Nationale, et le réseau Canopée**.
- ❖ Un travail important a été mis en place par les acteurs de Haute-Corrèze pour la mise en place **d'unité mobile de FLE**. Ce projet souhaite répondre aux difficultés de l'acquisition du français à visé professionnelle et au manque de cours disponible en milieu rural. Sur la sollicitation de l'IFRI, des fondations privées souhaitant s'engager pour l'intégration des personnes en parcours migratoires en milieu rural ont mis à disposition un financement pour les associations locales.
- ❖ **Les réunions « groupes de travail BPI »** ont été mise en place à l'initiative de la **DDETSPP19**. Une fois par mois, les acteurs concernés se réunissent avec des problématiques concrètes aux cotes d'intervenants afin d'échanger directement pour travailler en collaboration tout en améliorant les synergies. Dans le cadre de ce groupe de travail, des commissions se tiennent sur des problématiques individuelles liées par exemple au logement, à l'accès à l'emploi, etc. En présence de la DDETS, de l'opérateur et des acteurs concernés, ces commissions permettent de débloquent des situations complexes. The **Mozaïk\*** association offers professional language training that links learning with guidance and everyday life immersion. Exiled people under 24 practice French while performing tasks such as harvesting or making bread.
- ❖ **L'association Mozaïk** propose des formations linguistiques à visée professionnelle qui articulent l'apprentissage avec l'orientation et la vie quotidienne en immersion. Les personnes exilées de moins de 24 ans pratiquent le français tout en effectuant des tâches telle que la cueillette, la confection du pain etc.

- ❖ La reconnaissance du **rôle des bénévoles** dans l'accompagnement des personnes primo-arrivantes qui fournissent un travail en relais de l'accompagnement offert par les associations mandatées par l'Etat .
- ❖ **#NP4R (New Page For Refugees)** vise à accélérer le parcours en prenant en compte la situation globale des jeunes BPI et les accompagner vers la formation ou l'emploi.
- ❖ **RÉAGIR (Réseau d'accompagnement global et Individualisé des Réfugiés)** ayant pour objectif de conjuguer leurs efforts afin de favoriser l'intégration des bénéficiaires et demandeurs de la protection internationale

❖ *Ce projet ou cette initiative se déroule dans une zone à prédominance rurale*

## 7. Action pilote du projet Share SIRA

Dans le cadre de SHARE SIRA, un appel à propositions a été lancé en août 2021 dans chaque région rurale du projet afin de sélectionner une action pilote visant à accompagner les personnes exilées dans leur intégration en zone rurale. Avec une durée de 10 mois, les 10 actions pilotes sélectionnées vont renforcer l'accueil et l'intégration des personnes migrantes et réfugiées sur le territoire tout en impliquant activement les communautés locales.

En Corrèze, l'action pilote sélectionnée est la suivante:

### Un parrain pour demain

**Le projet aura lieu en territoires ruraux en Corrèze, spécifiquement à Tulle.**

L'intégration sociale est essentielle mais parfois difficile à travailler du fait des priorités administratives et scolaires. L'intégration à la société française passe en premier lieu par une intégration locale. A ce titre les habitants des villes corréziennes où logent nos jeunes pourraient contribuer à cette intégration locale au travers d'un accès au sport et à la culture. L'objectif serait de trouver un parrain pour chaque jeune ou un parrain pour plusieurs jeunes.

Le rôle de ce parrain serait d'accompagner sur une base de deux à quatre fois par mois son ou ses filleuls sur un temps culturel ou sportif avec maximum 2 activités payantes par mois. La cible 30 jeunes en mode expérimental sur 12 mois.

Au-delà des valeurs intrinsèques à des activités culturelles et sportives, ces moments seront des supports de création, de rencontres, d'échanges interculturels et intergénérationnels. L'idée finale d'initier ce lien parrain / filleul est bien entendu tout d'abord d'étendre le réseau de connaissance de ces jeunes hors du champ des institutions qui les prennent en charge et également que ces parrains restent une connaissance active et utile pour ces jeunes lorsqu'ils sortiront du dispositif de protection de l'enfance.

Ce parrainage reposerait sur un groupe d'habitants bénévoles issus de la société civile et/ ou du secteur associatif dans une logique de solidarité et de partage : de valeurs, de savoirs, de codes etc.

Les parrains seront formés aux spécificités des MNA.

Les parrains et les jeunes pourraient se retrouver de façon trimestrielle collectivement afin de partager leurs découvertes et d'échanger sur les expériences.

Il s'agit aussi d'envisager ce parrainage dans une dimension de réciprocité dans la philosophie du don contre don : je te montre ma culture et ma région et tu m'apprends ta culture.

Les mairies et associations des communes de résidence de nos jeunes seront contactées pour aider à la recherche des parrains.



Par arrêté départemental en date du 04 juillet 2019, le Président du Conseil Départemental de la Corrèze a autorisé la création de deux services à destination des Mineurs Non Accompagnés Etrangers.

Ces deux services sont composés comme suit:

❖ un dispositif d'accompagnement et d'insertion pour 75 jeunes déclarés mineurs. Agés de 15 à 18 ans, ces jeunes font l'objet d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance. Par délégation, l'exercice de cette mesure est assuré par la plateforme MNA 19 de l'Institut Don Bosco. Selon les profils, les parcours et les besoins du jeune, le Département de la Corrèze peut étendre cette prise en charge au travers d'un contrat jeune majeur. Notre accompagnement peut ainsi être prolongé, afin de favoriser l'autonomisation, jusqu'aux 21 ans du jeune.

❖ un dispositif d'accueil, de mise à l'abri et d'évaluation de minorité pour 20 jeunes maximum en simultané. Ces jeunes se présentant comme mineurs isolés étrangers font l'objet d'une évaluation sociale de notre part, transmise au parquet. Ce dernier évalue et rend sa décision quant à la minorité. Le jeune est alors pris en charge par notre service d'accompagnement en cas de minorité ou réorienté vers des dispositifs d'accueil pour majeurs si la minorité est infirmée.

Le siège de **l'Institut Don Bosco** est basé à Gradignan (33). Ces deux établissements Corrèziens fonctionnent avec 17.8 ETP de budgétisés (Direction, secrétariat, agent technique, maitresse de maison, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, conseillère en insertion professionnelle, psychologue...). Notre zone de prise en charge est la totalité du département Corrèzien.

## 8. Bibliographie

Annuaire de l'action sociale, site internet:

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/readaptation-sociale/centre-accueil-demandeurs-asile--c-a-d-a---443/rgn-limousin.html>

Fédération Solidarité, site internet « Publication du plan vulnérabilités relatif aux personnes en demande d'asile et réfugiées, un plan attendu qui risque de ne pas être à la hauteur des besoins », paru 6 avril 2021, <https://www.federationsolidarite.org/actualites/publication-du-plan-vulnerabilites-relatif-aux-personnes-en-demande-dasile-et-refugiees-un-plan-attendu-qui-risque-de-ne-pas-etre-a-la-hauteur-des-besoins/>

FORS, *Etude relative à l'intégration des primo-arrivants dans la région Provence-Alpes Côte d'Azur, avril 2020*. [Rapport-primo-arrivants-DRDJSCS-PACA.pdf \(fors-rs.com\)](#)

GIP HIS, Enquête sur le parcours des ménages réinstallés en France entre décembre 2017 et décembre 2019. données arrêtées au 15/02/2020

HEURTIN Jean-Philippe, Limousin, Hommes & migrations, n°1278, 2009, <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/245>

INSEE, Enquête Etrangers – Immigrés en 2016, département de la Corrèze (19), paru le 25/06/2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177618?geo=DEP-19>

La Montagne, Ce que nous apprend l'exposition traces de migrants à Meymac sur les migrations en Haute-Corrèze, site internet:

[https://www.lamontagne.fr/meymac-19250/loisirs/ce-que-nous-apprend-l-exposition-traces-de-migrants-a-meymac-sur-les-migrations-en-haute-correze\\_13843057/](https://www.lamontagne.fr/meymac-19250/loisirs/ce-que-nous-apprend-l-exposition-traces-de-migrants-a-meymac-sur-les-migrations-en-haute-correze_13843057/)

Ministère de l'intérieur, site internet, « dernier chiffres clés, paru le 9 juillet 2021 <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>

Ministère de l'intérieur, Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023, paru décembre 2020, paru 28 mai 2021 <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Chiffres-cles-sejour-visas-eloignements-asile-acces-a-la-nationalite/Derniers-chiffres-cles>

Ministère de l'intérieur, site internet « 10 actions pour renforcer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés vulnérables, <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/125571/1004720/file/schema-national-d-accueil-des-demandeurs-d-asile-et-d-integration-des-refugies.pdf>

OFPPRA, Rapport d'activité 2020, [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport\\_dactivite\\_de\\_lofpra\\_-\\_2020.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_de_lofpra_-_2020.pdf)

### **Photo de couverture:**

"pompignac" por vadim5241 está bajo la licencia CC BY-ND 2.0

## 8. Annexe

### Descriptions de la carte des parties prenantes



#### Autorités publiques

- **Le ministère de l'intérieur** a en charge la conception et le pilotage de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France.
- La politique d'accueil et d'intégration est déclinée au niveau territoriale par les préfetures qui s'appuient au niveau régional sur les **DREETS**, dans ce cas-là la Nouvelle-Aquitaine et au niveau départemental sur les **DDETS**, dans ce cas-là la DDETS la Corrèze.
- **Le SGAR (Secrétariat Général pour les affaires régionales)** est en charge des politiques publiques d'intégration dans les territoires.
- **L'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)** chargé d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en France.
- **Le conseil départemental de la Corrèze**, entité décentralisée, est en charge des politiques de solidarités ainsi que de la protection de l'enfance qui prend en charge les mineurs non-accompagnés.
- **Les mairies**, coopèrent avec les préfetures. Elles sont également en charge des politiques sociales sur leur commune (CCAS).



#### Prestataires de services

- **L'Agence régionale de santé (ARS)** chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans sa région.
- **Les services sociaux des conseils généraux**, ont pour missions de prévenir, d'accompagner et de protéger les populations des risques de perte d'autonomie de vie.
- **L'académie** en charge des questions relatives à la scolarisation et à l'inclusion des élèves étrangers dans le système éducatif.
- **Le GRETA** est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.
- **L'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes)** est un organisme de formation professionnelle qui intervient localement et qui, au travers de différentes formations, élève le niveau de qualification des actifs, forme à l'emploi, œuvre en faveur de l'insertion professionnelle et accompagne les transitions professionnelles.



#### Organismes publics d'emploi

- **Pôle emploi** chargé de l'emploi, pour tous les demandeurs d'emploi, dont les bénéficiaires de la protection internationale.



## Société civile

- **Les associations opérateurs mandatées de l'Etat dans le secteur de l'asile et de l'intégration de réfugié:** [Le Roc](#) (CADA, CPH, CHRS, HU), [Chemins Singuliers](#) (réinstallation), Viltais (CADA, HUDA et programme d'insertion socio-professionnel), [l'Institut Don Bosco](#) (accompagne des mineurs non-accompagnés), [La Sauvegarde](#) (accueil et accompagnement d'enfants)
- **Les associations du champ de l'éducation populaire et de la lutte contre l'exclusion:** [Ligue de l'enseignement](#) (rôle d'animation du territoire et de vecteur de cohésion sociale)
- Les associations d'insertion: **Arcadour, Mosaïk, ADER mobilité, FACE**
- **Les collectifs de bénévoles:** l'association [Migration Accueil Solidarité](#) de Brive, réseau des bénévoles d'Ayen, [Amitiés sans frontière Donzenacoises](#) pour l'hébergement des réfugiés
- **Les associations caritatives:** [Emmaüs](#), le [Secours Catholique](#), la [Croix Rouge](#) française, la [banque alimentaire](#), les [Restaurants du cœur](#), le [Secours Populaire](#)



## Autres types d'acteurs

- [Les MJC](#) (Maison des Jeunes et de la Culture)
- **Les centres sociaux** (Jacques Cartier, Rivet à Brive-la-Gaillarde),
- **Les agences intérimaires** (Proman)